

Nous soussignés, certifions que nous avons examiné les livres de la Société Permanente de Construction des Artisans pour l'année 1875-76 et que le bilan et les états ci-dessus sont corrects.

N. ARTHUR GIARD,
EDWARD H. NESBITT, } Auditeurs.
BEN. GLOBENSKY,

Proposé par M. J. A. Defoy, secondé par M. P. E. Dugal :

Que les rapports et bilan tels que présentés par le président et le secrétaire de la société, soient adoptés et imprimés pour être distribués aux actionnaires.

Proposé par M. Siméon Lesage, secondé par M. J. A. Defoy :

Que l'article 58 des règlements généraux soit amendé en retranchant le mot *absolu* dans la seconde ligne d'icelui.

Proposé par M. P. E. Dugal, secondé par M. A. Racine :

Que l'article 87 des règlements généraux soit amendé en retranchant le mot *Février* dans la quatrième ligne du second paragraphe et en y substituant le mot *Mars*.

Proposé par M. Siméon Lesage, secondé par M. J. A. Defoy :

Que l'article 63 des règlements généraux soit mis en force à compter de ce jour.

Les actionnaires ayant voté des remerciements aux Directeurs sortant de charge et au Secrétaire-Trésorier pour l'économie et la bonne administration des affaires de la société, procéderont à l'élection des Directeurs pour l'année courante.

Les messieurs dont les noms suivent furent unanimement élus :

J. G. BOSSÉ, Ecr.;
SIMEON LESAGE, Ecr.;
PROSPER BENDER, Ecr., M. D.
O. DELORIER, Ecr.;
G. PAQUET, Ecr.;
ELIZÉE BEAUDET, Ecr.;
JOSEPH PLAMONDON, Ecr.;
D. C. DAGNEAUD, Ecr.;
L. N. CARRIER, Ecr.; N. P.